

Bercy-Charenton : avis favorable de la commission d'enquête publique

La commission d'enquête publique, qui vient de remettre son rapport à la Ville de Paris, a statué en faveur du projet « Bercy-Charenton » qu'elle déclare d'intérêt général.

Imaginé, travaillé et concerté depuis plus de 10 ans avec les habitants du 12^e arrondissement, les communes riveraines et l'ensemble des acteurs, Bercy-Charenton, est un projet d'aménagement emblématique, mené sur l'un des derniers grands terrains parisiens à reconquérir. Le positionnement et la taille de l'emprise – 80 hectares à l'entrée de Paris – constituent des atouts précieux pour développer ce projet d'envergure métropolitaine aux portes de Paris. Dans le 12^e arrondissement, il offre l'opportunité de réduire les coupures urbaines liées au faisceau ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy, l'un des plus denses d'Europe,

L'avis favorable de la commission d'enquête marque une étape décisive dans la mise en œuvre du projet.

A terme, le quartier Bercy-Charenton sera un nouveau pôle d'attractivité à l'Est de Paris : avec 9.000 habitants et 13.400 emplois (bureaux, activités...), de nombreux services et équipements publics (écoles, crèches, gymnase, etc.), des espaces verts et une nouvelle liaison avec le Bois de Vincennes via la Petite ceinture. Le nouveau quartier viendra créer du lien avec Charenton-le-Pont et entre les quartiers existants du 12^e arrondissement (Bercy et Vallée de Fécamp), de part et d'autre du faisceau ferroviaire. La résilience et le respect de l'environnement sont au cœur de ce projet qui répond en tout point aux enjeux urbanistiques de cette mandature : le rééquilibrage Est/Ouest de l'économie et de l'emploi, l'émergence de zones d'activités mixtes, la construction de logements adaptés à tous les Parisiens, le choix raisonné d'immeubles de grandes hauteurs signalant une nouvelle centralité métropolitaine et permettant le déploiement de vastes espaces verts ouverts à tous, la mise en valeur du patrimoine et l'ouverture au public des voutes de l'ancienne Gare de la Râpée inférieure.

Après plusieurs phases d'une concertation riche et menée en toute transparence avec les habitants ayant permis d'élaborer le projet, celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre au 16 décembre 2016. La commission d'enquête rend aujourd'hui un avis favorable, déclarant ainsi l'intérêt général du projet et validant les grandes lignes du programme. La commission d'enquête a formulé plusieurs remarques qui seront examinées avec attention conformément à la méthode de concertation utilisée depuis les premières esquisses du projet. Elle préconise notamment de ne pas construire de logements dans le secteur Léo

Lagrange tout en maintenant la rénovation des installations sportives et le projet d'un nouveau collège sur la parcelle Lavigerie. La Ville de Paris, attentive aux attentes des habitants et des usagers, entend faire évoluer le projet afin de promouvoir une ville moins dense, plus durable, accueillante, équilibrée, et mieux répondre aux expressions formulées tout au long de la concertation et de l'enquête publique.

Le projet d'aménagement Bercy-Charenton entre donc désormais en phase opérationnelle . D'ici à la fin de l'année, le Plan Local d'Urbanisme sera modifié, la Zone d'Aménagement Concerté créée et l'aménageur désigné, de manière à permettre le démarrage des premiers travaux dès 2019.

Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement, indique : « Je me félicite que la commission d'enquête publique reconnaisse l'intérêt général du projet Bercy-Charenton. Nous continuerons la concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs durant la phase opérationnelle qui s'ouvre désormais ».

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 /